La Charte Natural Technics Development

Les principes

Natural Technics Developement fonde son dÃƒÂ©veloppement sur un ensemble de valeurs et de principes de fonctionnement. Ces axes guident systÃƒÂ©matiquement l'action de la sociÃƒÂ©tÃƒÂ© et de tous ses collaborateurs et intervenants.

Natural Technics Developement a pour vocation de satisfaire au mieux les attentes prÃƒÂ©sentes et futures de ses clients, actionnaires, collaborateurs, intervenants, fournisseurs et partenaires. Cette recherche de l'excellence et de la performance repose sur le respect de l'Ã‚Ã©thique, la recherche de l'innovation et de la qualitÃƒÂ©. La sociÃƒÂ©tÃƒÂ© place Ã‚Ã©galement au coeur de son mode de gouvernance l'intÃƒÂ©gritÃƒÂ©, la recherche d'optimisation, le dÃƒÂ©veloppement du la constructivitÃƒÂ©. Aussi la sociÃƒÂ©tÃƒÂ© met elle systÃƒÂ©matiquement au coeur de chacun des aspects de son fonctionn l'application de ces 4 axes. L'Esprit et les Valeurs

NTD entend vivre et s'Ã‚Ã©panouir autour de ses valeurs et d'un d'esprit positif.
- L'esprit de conquÃƒÂªte et d'aventure
- La rÃƒÂ©conciliation avec soi et avec la sÃƒÂ©duction
- Le plaisir et la passion, en particulier ceux du "jeu" de la sÃƒÂ©duction
- Le courage
- L'honnÃƒÂªtetÃƒÂ©
- L'authenticitÃƒÂ©
- La constructivitÃƒÂ©
- Le respect
- La dÃƒÂ©terminationLe DÃƒÂ©veloppement Durable et la ConstructivitÃƒÂ©

La sociÃƒÂ©tÃƒÂ© Natural Technics Development vise Ã‚ se dÃƒÂ©velopper le plus en harmonie possible avec son environn Un point particulier est que, au regard de notre vision et de notre rÃƒÂ´le auprÃƒÂ¨s de nos clients, nous visons, autant que possible, Ã‚ apporter Ã‚ ces derniers une amÃƒÂ©lioration rÃƒÂ©elle, profonde et durable, et non une simple satisfaction d besoin passager. Nous souhaitons donc dÃƒÂ©ployer ces principes de dÃƒÂ©veloppement durable et de constructivitÃƒÂ© en particulier :
- dans ce que nous apportons Ã‚ nos clients en termes de dÃƒÂ©veloppement personnel
- dans notre gestion
- dans notre action en tant que sociÃƒÂ©tÃƒÂ© citoyenne - en particulier vis Ã‚ vis de la communautÃƒÂ© de la sÃƒÂ©ducti gÃƒÂ©nÃƒÂ©ral
- dans les interactions de nos collaborateurs et intervenants auprÃƒÂ¨s de tiers, en particulier les personnes des deux sexes rencontrÃƒÂ©es sur le terrain lors de nos prestations
- en tant qu'employeur, en particulier dans nos pratiques managÃƒÂ©riales
- en tant que client pour nos fournisseursLa recherche de l'Optimisation et de l'Excellence

NTD met un point d'honneur Ã‚ rechercher l'optimisation. Cela inclut notamment de disposer de ses ressources du mieux possible, et de dÃƒÂ©ployer aux maximum les meilleures pratiques. Ce principe s'applique dans tous les domaines. Cela inclut en particulier :
- dans la qualitÃƒÂ© des prestations dÃƒÂ©livrÃƒÂ©es qu'en tant que prestataire de services
- dans son organisation et son fonctionnement en tant que sociÃƒÂ©tÃƒÂ©
- dans ses processus de veille, d'innovation et de formation, pour maintenir son savoir, son savoir faire et son savoir transmettre Ã‚ l'Ã‚Ã©tat de l'artL'IntÃƒÂ©gritÃƒÂ© et le Respect de la DÃƒÂ©ontologie

Chaque collaborateur ou intervenant qui agit pour le compte de NTD agit dans le respect de l'Ã‚Ã©thique et des valeurs de la sociÃƒÂ©tÃƒÂ©.
- Lorsqu'un collaborateur ou intevenant interagit auprÃƒÂ¨s de tiers, il prend les mesures appropriÃƒÂ©es pour garantir l exactitude des informations qu il leur transmet et pour s assurer, avant d engager la sociÃƒÂ©tÃƒÂ©, de la pertinence de tous l aspects (hiÃƒÂ©rarchiques, techniques, commerciaux, juridiques, Ã‚Ã©thiques, etc.) de son action.

- Le collaborateur ou intervenant de Natural Technics s'astreint Ã‚ respecter le secret professionnel en particulier vis Ã‚ vis de ses clients et de leur identitÃƒÂ©, sauf accord explicite de leur part et dans la mesure de cet accord.

- Le collaborateur ou intervenant de Natural Technics s'astreint Ã‚ ne pas enseigner de techniques qui pourrait Ã‚ÃªtreutilisÃƒÂ©es de maniÃƒÂ¨re nÃƒÂ©faste Ã‚ une personne susceptible de les utiliser de maniÃƒÂ¨re inconsÃƒÂ©quente ou m et Ã‚ promouvoir la responsabilitÃƒÂ© des clients et autres tiers d'une maniÃƒÂ¨re gÃƒÂ©nÃƒÂ©rale.
- Chaque collaborateur ou intervenant qui aurait connaissance d infractions ou de fraudes commises au dÃƒÂ©triment de la sociÃƒÂ©tÃƒÂ© ou de tiers se doit d alerter la Direction.

- Chaque collaborateur ou intervenant veille au respect des principes de loyautÃƒÂ©, d intÃƒÂ©gritÃƒÂ© et d objectivitÃƒÂ© da relations avec les clients, les fournisseurs et les autres collaborateurs et intervenants, ainsi qu'auprÃƒÂ¨s de tout tiers quel

qu'il soit. Il s interdit de solliciter de cadeaux ou des avantages et d en accepter qui aient une valeur ÃƒÂ©conomique significative, et s'astreint en particulier ÃƒÂ ne pas dÃƒÂ©tourner la clientÃƒÂ¨le de NTD ou nuire aux intÃƒÂ©rÃƒÂªts commerc la sociÃƒÂ©tÃƒÂ© mÃƒÂªme s'il est sollicitÃƒÂ© en ce sens, mÃƒÂªme indirectement.
Dans cette optique, le collaborateur ou intervenant de Natural Technics Development s'astreint ÃƒÂ une obligation de rÃƒÂ©serve, et s'interdit de communiquer quelqu'information de maniÃƒÂ¨re prÃƒÂ©judiciable, ni ÃƒÂ la sociÃƒÂ©tÃƒÂ©, ni Ã mÃƒÂªme ÃƒÂ ses concurrents.

- Il s abstient de toute action irrÃƒÂ©guliÃƒÂ¨re et de toute participation ÃƒÂ des actes rÃƒÂ©prÃƒÂ©hensibles en termes jurid quelle que soit la juridiction concernÃƒÂ©e, ou contraires ÃƒÂ l'ÃƒÂ©thique de la sociÃƒÂ©tÃƒÂ©, que ce soit dans son intÃƒÂ de la sociÃƒÂ©tÃƒÂ©.

- Chaque collaborateur ou intervenant ÃƒÂ©vite de se trouver confrontÃƒÂ© ÃƒÂ des situations dans lesquelles son intÃƒÂ©rÃ personnel ou celui de personnes physiques ou morales auxquelles il est liÃƒÂ© ou dont il est proche, est contraire ÃƒÂ l intÃƒÂ©rÃƒÂªt des entitÃƒÂ©s de la sociÃƒÂ©tÃƒÂ©. S il ne peut ÃƒÂ©viter pareille situation, il se dÃƒÂ©termine en toute con loyautÃƒÂ© ÃƒÂ l ÃƒÂ©gard de la sociÃƒÂ©tÃƒÂ© et en informe la Direction.

- Chaque collaborateur ou intervenant qui a connaissance d une information privilÃƒÂ©giÃƒÂ©e susceptible d avoir une incidence sur l ÃƒÂ©volution financiÃƒÂ¨re ou commerciale de la sociÃƒÂ©tÃƒÂ©, s interdit de divulguer cette information, de r des opÃƒÂ©rations sur cette base, directement ou par personne interposÃƒÂ©e, ou de permettre, sciemment ou non, ÃƒÂ un ti de rÃƒÂ©aliser une telle opÃƒÂ©ration.

Cela inclut en particulier la divulgation ou la diffusion du savoir-faire de NTD, d'informations commerciales ou marketing.
Aussi, chaque collaborateur ou intervenant veille ÃƒÂ la protection et au respect de la propriÃƒÂ©tÃƒÂ© intellectuelle et de tous projets et savoir-faire de toute nature de la sociÃƒÂ©tÃƒÂ©. S il a accÃƒÂ¨s, dans le cadre professionnel ou fortuitement, ÃƒÂ u information confidentielle, il prend toute prÃƒÂ©caution utile en vue de prÃƒÂ©server cette confidentialitÃƒÂ©. Cette obligation subsiste pour tout collaborateur ou intervenant aprÃƒÂ¨s son dÃƒÂ©part de la sociÃƒÂ©tÃƒÂ©. Toute violation de cette interdict peut entraÃƒÂ®ner la mise en jeu de la responsabilitÃƒÂ© personnelle, y compris pÃƒÂ©nale.

- Chaque collaborateur ou intervenant veille ÃƒÂ l usage appropriÃƒÂ© des ressources de la sociÃƒÂ©tÃƒÂ© et ÃƒÂ la prÃƒÂ ses actifs. Il ÃƒÂ©vite tout gaspillage et tout abus. Il utilise les moyens mis ÃƒÂ sa disposition pour le bon exercice de sa mission dans le respect de l intÃƒÂ©rÃƒÂªt du Groupe et des rÃƒÂ¨gles applicables.